

**COMITE PROVINCIAL DE BRUXELLES - BRABANT WALLON**

P.V. n° 5 - Séance du 19/11/2018

Présents : MM Monsieur (Président), Robas (Vice-président, Trésorier), De Leener (Secrétaire), MM Beckers, Claes, Dekoninck, Mlle El Haddouchi, MM Gilles, Lambert, Mme Roisin, Mr Squiflet

Invités excusés : MM Delchef (Président AWBB), Dujardin (Président Parlementaires)

Approbation des PV des 15/10, 22/10, 29/10, 5/11 et 12/11/2018

**1. Correspondance in**

- Demande d'attestation pour mutation administrative :
  - 0130 Castors Braine (0970 Delestienne)
  - 1152 BB Gembloux (2429 Froidmont)

**2. Correspondance out**

- Délivrance d'attestation pour mutation administrative : voir point 1

**3. Championnat**

- Forfait annoncé
  - Rencontre EliU122203 Ecole européenne – BCU Ganshoren 20 - 0

**4. Coupe**

**1/8 finale U12**

<u>N° match</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Visité</u>	<u>Visiteur</u>	<u>Lieu du match</u>
CMU1201	25-11-18	16h00	Fresh air	Uccle Europe	Simonet RPC Anderlecht
CMU1202	24-11-18	9h00	Ganshoren Dames	Linthout	P18 RPC Anderlecht
CMU1203	25-11-18	12h00	Waterloo	Ecole Européenne	Simonet RPC Anderlecht
CMU1204	25-11-18	14h00	Rebond Ottignies	Nivelles	Simonet RPC Anderlecht
CMU1205	24-11-18	11h00	Excelsior	Braine-le-Château	P18 RPC Anderlecht
CMU1206	24-11-18	14h00	Dylois Wavre	Woluwe	Simonet RPC Anderlecht
CMU1207	24-11-18	16h00	Eveil Auderghem	Castors Braine	Simonet RPC Anderlecht
CMU1208	25-11-18	10h00	UAAE	Lothier	Simonet RPC Anderlecht

**1/4 finale**

<u>N° match</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Visité</u>	<u>Visiteur</u>	<u>Lieu du match</u>
CMU1209	26-01-19	16h00	CMU1207	CMU1201	Espace 2000 Lothier
CMU1210	26-01-19	10h00	CMU1205	CMU1202	Espace 2000 Lothier
CMU1211	26-01-19	14h00	CMU1203	CMU1206	Espace 2000 Lothier
CMU1212	26-01-19	12h00	CMU1208	CMU1204	Espace 2000 Lothier

L'arbitrage concernant les 1/8<sup>ème</sup> de finale en U12 est organisé en collaboration avec la CFA-BBW afin que les candidats arbitres puissent y participer sous l'encadrement de Joachim KISIGHA

## 5. Arbitrage

- Suite à un courrier dénonçant l'usage de propos inopportuns à l'égard de joueuses par l'arbitre D.I., celui-ci a été invité le 7 novembre à une entrevue avec différents membres de la CFA à savoir MM Masslow, (Président), Van Geyte (Secrétaire) et Lahaye (membre) ainsi que trois membres du CP à savoir MM Monsieur (Président), Robas (Vice-Président) et Dekoninck (membre)  
Les faits ont été exposés à l'intéressé  
Il est expliqué que le CP ne juge pas utile à ce stade d'effectuer un débat contradictoire avec les différents dirigeants  
Le CP estime qu'à ce stade, une remontrance verbale suffit et prend en outre, la décision de ne plus convoquer l'arbitre D.I. pour les rencontres de filles ou de seniors dames. Cette décision lui a été communiquée ce même jour.  
Le 17/11/2018, le Comité provincial est contacté par un club pour signaler son étonnement quant au fait que l'arbitre D.I. s'est présenté, sans être désigné, à une rencontre de P3 dames.  
Ayant connaissance de ce fait, le CP décide de ne plus désigner l'arbitre D.I. jusqu'à sa comparution officielle lors de la prochaine réunion mensuelle de décembre 2018. En outre, le CP décide qu'il doit rembourser l'indemnité d'arbitrage de 17€ par le club auquel il est affilié, par l'entremise de la Trésorerie générale pour avoir dirigé une rencontre sans être désigné et sans avoir l'accord des deux cercles en présence.

## 6. Commission Technique des Jeunes

- Sélection provinciale : le premier entraînement s'est tenu le 18 courant au centre sportif de Wavre et était ouvert à tous les garçons.
- Les prochains entraînements de la sélection auront lieu comme suit :
  - Pour les garçons nés en 2005 :
    - 24/11/2018 de 15h à 17h Salle Van Oost, rue Van Oost 52 1030 Bruxelles
    - 2/12/2018 de 14h30 à 16h30 à Dylois Wavre
    - 8/12/2018 de 15h à 17h Salle Van Oost, rue Van Oost, 52 1030 Bruxelles
    - 9/12/2018 de 15h30 à 17h30 à Dylois Wavre
  - Pour les filles nées en 2006
    - 25/11/2018 de 11h à 13h à Dylois Wavre
    - 8/12/2018 de 15h à 17h Salle van Oost, rue Van Oost 52 1030 Bruxelles
    - 9/12/2018 de 15h30 à 17h30 à Dylois Wavre
    - 23/12/2018 de 11h à 13h à Dylois Wavre

Les entraînements sont ouverts à tous les joueurs/euses de l'année concernée

## 7. Trésorerie

- Amendes : PC 16 : absence licence, carte d'identité, visite médicale – PC 33 : licence technique – PC 48 : carte rentrée hors délai ou incomplète – PC 66 : résultats communiqués tardivement

Journée du 11/11/2018

Club	n° de rencontre	Article
17	ProvU14C0602+ProvU18D0602	33
17	ProvU12A0602+ProvU14C0602	66
45	EliU14A0604 (3 x A + 3 x L)	16
45	EliU18A0604+EliU21A0604+ProvU16D0604	33
45	P3D0804	48

48	HP3A0603	33
70	EliU16B0601+ProvU16C0605	33
130	DU160603+EliU18B0602	33
205	HP3B0605+ProvU14E0605	33
242	HP3D0606+HP3B0606+HP3A0606+EliU21A0601+ProvU16D0606	33
252	ProvU16C0602+ProvU18D0605	33
400	P3D0803+HP3D0603+HP3A0604+DU190604+EliU21B0604+ProvU18D0604	33
697	HP3C1404	33
836	ProvU14E0604 (1 x L)	16
836	HP2A0807+ProvU18D0604(x2)	33
959	EliU16A0604	33
1168	HP3A0606+ProvU16C0601	33
1331	EliU21B0603 (2 x A)	16
1336	P2D0602+ProvU16C0602	33
1423	HP3D0602+EliU21A0601+ProvU14C0602	33
1610	ProvU14C0604	33
1795	HP3D0603	33
1949	HP3B0605+DU190605+ProvU14E0605+ProvU16C0605+ProvU18D0605	33
2303	HP3A0605	33
2316	HP2B0803+ProvU16D0606+ProvU18C0602	33
2344	ProvU14E0604 (3 x L)	16
2344	HP3B0604+ProvU14E0604+ProvU16C0601	33
2344	U10D0503	66
2352	ProvU14C0603	33
2429	ProvU14D0606+ProvU18C0605	33
2448	HP2A0801	33
2518	HP2A0807+P1H0807	33
2561	HP3C0606	66
2576	DU140606	33
2631	HP3B0601+P3D0801	33
2640	ProvU12B0605	66
2646	ProvU18D0602	33
2669	HP3B0601	33
2714	HP3B0606	33
2714	HP3B0606	66

## 8. Mini Basket

- Courrier relatif à la rencontre Anciens 13 – Ganhsoren Dames en U12A – suivi du dossier

## 9. Actualité de la province

- Modifications de calendrier hors délai, rappel des modalités  
 Les dispositions statutaires de modification de calendrier autorisent les clubs à modifier la date prévue jusqu'à 15 jours avant la rencontre, passé ce délai, il y a lieu de préciser la circonstance exceptionnelle. Depuis quelques années, nous avons encore accepté les accords de dernière minute pour les rencontres de jeunes. Malheureusement, force est de constater qu'il y a quelques exagérations de certains clubs qui abusent de cette situation et font de cette mesure exceptionnelle, une règle.  
 Il faut savoir qu'à chaque demande de modification tardive, cela entraîne un travail en aval pour coordonner les désignations d'arbitres.  
 Ceci nous amène à prendre les dispositions suivantes :
  - Les demandes tardives, séniors et/ou jeunes seront acceptées sans justificatif jusqu'à 10 jours avant la rencontre
  - La nouvelle date doit figurer dans la demande de modification

En ce qui concerne les demandes ayant comme raison un problème d'occupation de salle, l'attestation communale ou autre doit être jointe et la nouvelle programmation de la rencontre fournie.

➤ Frais de déplacement des arbitres

Le Comité provincial constate qu'un mode plus adéquat peut être établi pour les rencontres de « jeunes » et « seniors » isolées dans la Région bruxelloise.

En effet nous avons constaté que des arbitres de la province effectuaient une prestation pour une rencontre en demandant des frais de déplacement complet (déplacement clairement effectué) pour se rendre ensuite sur un site à proximité afin d'effectuer une autre prestation et demander à nouveau des frais de déplacement complet, alors que dans ce cas, il s'agit d'un déplacement urbain.

Dans un souci d'optimisation, il est demandé à la Commission de Formation des Arbitres que pour des rencontres isolées ne soient désignés que des arbitres qui ont droit à un montant urbain, pour un montant maximum de 8€.

Prochaine réunion : 10/12/2019 à 20h00 à Wezembeek Oppem

O. MONSIEUR – A. DE LEENER